



Délibération n° 114 / 2014

Département de l'Hérault  
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

Mme Marina BAILO, Mme Isabelle BARDIN, M. Julien BIEGEL, Mme Sylvie CINCON, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Daniel DELAUZE, M. Yvan EURY, M. Denis GALINIER, M. Michael GIL, Madame Clara GIMENEZ, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Monique MARCILLAC, M. Joseph MARCO, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, M. Pierre VIALLET, Mme Michèle WASSELIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : M. Cyrille AMIRAULT (pouvoir à Mme Katia TROCHAIN), Mme Anne-Marie CALMES (pouvoir à Mme Monique MARCILLAC), M. René Louis FAGES (pouvoir à Mme Jeanne ZONCA), Mme Danièle LACUBE (pouvoir à Mme Michèle WASSELIN), M. Fabien LE PRUNENNEC (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Patrick MATTERA (pouvoir à Mme Véronique GIMENEZ), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à M. Daniel DELAUZE), M Rémi SIE (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Danièle DUBOUCHER a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Finances – Mandatement sur les crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2015 – Autorisation.**

*Madame Isabelle BARDIN, Adjoint au Maire, déléguée aux finances, expose au Conseil Municipal :*

Le budget de la Commune n'ayant pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice 2015; il convient donc d'appliquer l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet à l'organe délibérant d'autoriser l'exécutif de la collectivité territoriale à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants seront repris au budget général lors de l'adoption du Budget Primitif 2015.

Il convient d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget général de l'exercice 2014, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Dans le cadre de la création de la Métropole, des conventions de gestion confiant aux communes l'exercice de certaines compétences pour le compte de la Métropole seront mises en place. Afin d'exécuter comptablement ces conventions avant le vote du budget, il est proposé d'autoriser la création des chapitres appropriés et de leur affecter les crédits nécessaires à due concurrence des chapitres budgétaires 2014. Il est précisé que, conformément à l'instruction comptable M14, ces dépenses seront imputées au chapitre 458 Opérations sous mandat.

De la même manière, un état des crédits engagés et non mandatés au 31 décembre 2014 sera transmis au Trésorier Principal Municipal. Les dépenses liées aux compétences transférées, seront imputées au chapitre 458. A titre indicatif, les montants maxima et l'affectation des crédits pouvant faire l'objet d'un engagement, d'une liquidation et d'un mandatement avant le vote du Budget Primitif 2015 sont décrits dans le tableau ci-dessous :

**Commune de PIGNAN (Hérault)**

**Délibération n° 114/2014**

**Objet : Finances – Mandatement sur les crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2015 – Autorisation.**

Total crédits d'investissement 2014	Anticipation crédits avant BP 2015
6 217 978,72 € dont 1 372 308,62 € (emprunts)	1 211 417,53 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

- autorise Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget général de l'exercice 2014, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 29

Votes : 29 (dont 8 pouvoirs)

Pour : 27

Contre : 2 (Mme Clara GIMENEZ, M. Pierre VIALLET)

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME



Mairie de Pignan,  
34 (Hérault)  
Michelle CASSAR

Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ;  
que la convocation du conseil avait été faite le 9 décembre 2014

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN